COMMISSION CNDS

Réunion District/Clubs/ DDSCPP du 29 mars 2018 à 18h30

Procès-verbal N°2

Membres Présents :Mme GRIMAL
MM. GEISSELHARDT - VAVASSORI

Excusés : MM. GLARIA – DIOUF

Clubs représentés : AUCH FOOTBALL – CASTERA VERDUZAN – CONDOM – DURAN – ASFLS – GIMONT – L'ISLE JOURDAIN - MIRANDE - MONFERRAN SAVES – RBA - SCP AS – SAINT CLAR – SUD ASTARAC 2010.

Intervenant DDCSPP : Mme CORBILLE

✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧

Ordre du jour : CNDS 2018

Accueil et remerciements aux personnes présentes par Le Vice-Président délégué Jacques GEISSELHARDT préalablement à la présentation générale des objectifs du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) faite par Mme CORBILLE.

1-Objectifs prioritaires.

a) emploi sportif : maintien des emplois existants – création de nouveaux emplois en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).
Aide de 8 625 sur 4 ans.

b) l'apprentissage : aide exclusivement annuelle de 2 000€ par apprenti pour la durée du contrat. Coût mensuel obligatoire de 300€ par mois.

c) inégalités d'accès à la pratique : public éloigné de la pratique – handicap – diversification de l'offre pour les féminines au sein des QPV;

d) sport santé : pratique pour tous à tous les âges -mise en oeuvrre du décret « sport sur ordonnance ».

e) lutte contre la discrimination, les violences et le harcèlement : mise en place d'actions de prévention s'adressant à l'ensemble des acteurs du sport (sportifs, dirigeants, arbitres, supporters, éducateurs).

Les objectifs prioritaires du CNDS sont exclusifs. Seules les formations s'inscrivant dans l'une des priorités pourront être financées.

2-Actions non prises en charge

- formation de dirigeants
- formation de cadres, d'arbitres
- stage de détection, de perfectionnement
- déplacements pour les compétitions, matchs ou stages
- soutien au fonctionnement des clubs

3-Crédit total accordé pour le Gers : 299 855€ dont 135 071€ pour l'emploi

4-Gestion du CNDS 2018

- le compte rendu financier d'utilisation de la subvention 2017 (cerfa n° 15059*01) est à renvoyer **obligatoirement avant la demande 2018.**
- pour les emplois, joindre les justificatifs attestant de l'emploi.
- Contrôle d'utilisation des subventions : pour 2017, 10 contrôles (dont le Football) des actions portant sur « la pratique féminine ». En plus du compte rendu financier quantitatif et qualitatif au moyen du cerfa n° 15059*01, il convient de joindre les factures ou notes de frais correspondant uniquement à ces actions.

ECHEANCIER

Le District, porteur de projets pour notre discipline, doit présenter les demandes globales consolidées aux dates fixées par la DDCSPP (13 et 23 avril 2018)

ENVOI DES DOSSIERS AU DISTRICT PAR LES CLUBS

- **pour le 7 avril 2018** :
- compte rendu financier (cerfa n° 15059*01) des actions 2017 subventionnées destinées à la « pratique féminine » accompagné des factures ou notes de frais correspondantes.
- Compte rendu financier (cerfa n° 15059*01) pour les autres actions 2017 subventionnées;

- **pour le 14 avril 2018** :
- dossier de demande de subvention au titre du CNDS 2018 au moyen de l'imprimé cerfa n° 12156*03 téléchargeable sur le site occitanie.drjscs.gouv.fr

REACTIONS

* L'ensemble des participants et les membres de la Commission du District après avoir constaté une baisse historique de l'ordre de 30% des subventions CNDS 2018, sont très inquiets quant aux critères exclusifs retenus qui vont priver le District et un certain nombre de nos clubs de ce soutien financier pour leurs besoins essentiels au maintien de leurs actions qui ne sont plus prises en compte, telles que :

- la formation des dirigeants
- la formation des cadres et des arbitres
- les stages de détection et de perfectionnement
- les frais de déplacement

- Les aides au sport en général et à notre discipline en particulier s'amenuisent d'année en année, mettant ainsi l'existence même de certains de nos clubs en danger et décourageant nos bénévoles qui en plus doivent faire face à des tâches administratives de plus en plus contraignantes

- La FFF est mise en cause également par les participants pour son implication financière trop timide eu égard au football amateur comparativement aux « masses d'argent » qui circulent au niveau du football professionnel.
- des délais trop restreints imposés pour la communication des dossiers ou documents.

Fin de la réunion à 20h15.

Le Secrétaire de séance
Guy VAVASSORI